



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 mai 2018 — N° 340

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin d'inviter la population à la première autocueillette de tulipes au Québec.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Nicole Breton et de M. Patrice Vachon, de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de rendre hommage à La Maison de la famille Kateri.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club FADOQ Saint-Jean-Chrysostome.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Paul Lamoureux, directeur général de la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Mme Jean (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pascal Thibeault pour son engagement envers les enfants démunis au Cameroun.

16 mai 2018

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la police.

Mme St-Pierre (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Laliberté pour ses 20 années de service à titre de président-directeur général de l'école Peter-Hall inc.

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner la contribution des Petits Chanteurs du Mont-Royal à la vie culturelle québécoise.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois bénévoles de la circonscription de Taschereau, récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner l'obtention d'un premier titre de Géoparc mondial UNESCO au Québec par la ville de Percé.

À 9 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

16 mai 2018

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 183 Loi visant principalement à renforcer le rôle du protecteur de l'élève et son indépendance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 183.

Dépôts de pétitions

M. Nadeau-Dubois (Gouin), au nom de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 191 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au développement de l'industrie des cryptomonnaies en raison de leur impact environnemental.

(Dépôt n° 4370-20180516)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, retire certains propos non parlementaires.

16 mai 2018

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec Mme Roy (Montarville), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant des gestes posés par des groupes à dérives sectaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme D'Amours (Mirabel), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les dossiers de citoyens victimes des inondations printanières de 2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roberge (Chambly), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de la garde scolaire, qui se déroule cette année du 14 au 18 mai;

QU'elle soit reconnaissante des services de qualité offerts par le personnel travaillant dans les services de garde scolaire;

QU'elle remercie les éducatrices et éducateurs du réseau scolaire qui tissent des liens privilégiés avec nos enfants au quotidien pour assurer leur bien-être, leur développement et leur réussite éducative;

16 mai 2018

QU'enfin, elle encourage le personnel des services de garde à poursuivre son travail avec enthousiasme, créativité et engagement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant la rémunération des dirigeants des sociétés d'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 150, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail;

16 mai 2018

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques; puis afin de procéder à l'étude des premières lignes directrices portant sur le traitement d'une demande d'accommodement pour un motif religieux, de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.
-

16 mai 2018

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

L'Assemblée prend en considération la motion suivante de M. Surprenant (Groulx), présentée en vertu des articles 324 à 327 du Règlement :

QUE l'Assemblée déclare que le Commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie, M^e Jacques Saint-Laurent, a porté atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée et de l'un de ses membres, le 24 novembre 2017, en affirmant qu'il allait faire du député de Groulx son bouc émissaire.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, conformément à l'article 325 du Règlement, M. Surprenant (Groulx) propose :

QUE l'Assemblée mandate la Commission de l'Assemblée nationale pour faire enquête visant à vérifier si le Commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie a indiqué vouloir faire un bouc émissaire du député de Groulx lors de la rencontre du 24 novembre 2017, et que la Commission recommande, le cas échéant, la sanction appropriée;

QUE l'enquête se termine, au plus tard le 30 mai 2018.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion proposée par M. Surprenant (Groulx), conformément à l'article 325 du Règlement.

16 mai 2018

À 11 h 19, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 24.

Du consentement de l'Assemblée, la motion proposée par M. Surprenant (Groulx), conformément à l'article 325 du Règlement, est modifiée et se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée mandate la Commission de l'Assemblée nationale pour faire enquête visant à vérifier si le Commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie a indiqué vouloir faire un bouc émissaire du député de Groulx lors de la rencontre du 24 novembre 2017, et que la Commission recommande, le cas échéant, la sanction appropriée;

QUE l'enquête se termine, au plus tard le 7 juin 2018.

L'Assemblée poursuit le débat sur la présente motion de M. Surprenant (Groulx).

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion inscrite par M. Surprenant (Groulx), en vertu des articles 324 à 327 du Règlement, est ajourné et la Commission de l'Assemblée nationale sera convoquée pour faire enquête sur la question.

À 11 h 25, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

16 mai 2018

Les travaux reprennent à 11 h 35.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 178, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 178 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 178 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

À 12 h 06, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

16 mai 2018

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande aux partis politiques de s'engager à rénover toutes les écoles présentant un déficit d'entretien, et ce, avant de procéder à une baisse de la taxe scolaire.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, propose l'ajournement des travaux au jeudi 17 mai 2018, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

16 mai 2018

À 17 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 mai 2018, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 15 mai 2018, à 19 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 173 Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi

Le Président

JACQUES CHAGNON